

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 17**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

---

**OBJET**

Bibliothèque départementale - Charte Net Public pour la réduction des inégalités numériques

---

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture  
0413311656**

## **I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par **délibération n°3 du 25 mars 2016**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016.

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition de cette enveloppe.

## **II – OBJET DU PRESENT RAPPORT**

### **2.1 – Objet du rapport**

Le présent rapport a pour objet :

- d'approuver la charte « NetPublic » pour la réduction des inégalités numériques,
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer ce document, joint en annexe au rapport.

### **2.2 – Contexte**

La charte « NetPublic » est un dispositif porté par l'Agence Numérique ayant pour but de fédérer les différents espaces publics numériques en coordination avec les collectivités territoriales.

L'objectif est d'identifier les lieux qui proposent une initiation et un accompagnement de la population dans la découverte des multiples usages de l'Internet afin que chacun puisse trouver un service d'accompagnement de proximité qui lui permette de se familiariser avec ces outils.

La charte « NetPublic » est destinée à être signée par toute collectivité territoriale qui souhaite s'inscrire dans cette démarche. Elle est articulée autour de deux axes majeurs : la reconnaissance du rôle central joué par les collectivités territoriales dans les politiques liées au numérique d'une part et la promotion de l'autonomie dans l'utilisation des outils d'autre part.

Le Département des Bouches-du-Rhône a tout intérêt à inscrire la salle d'actualité de la bibliothèque départementale dans ce dispositif :

- Renforcement de la visibilité de son offre par l'inscription dans l'annuaire national géo localisé des espaces publics numériques et des lieux d'accès public à internet - Labellisation « NetPublic ».
- Accès gratuit à des ressources numériques d'autoformation.

### **III – INCIDENCE FINANCIERE**

Ce rapport ne comporte pas d'incidence financière.

### **IV – PROPOSITIONS**

Sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL